COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Procès Verbal des délibérations De la Séance ordinaire du 21 septembre 2013

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 11+2PP Votants : 13 L'an deux mil treize, le vingt et un septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni, sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Convocation du

16 septembre 2013

Etaient présents: M.M. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances par procuration à PETRUZZELLI Nicolas, BOUS Xavier, adjoint aux travaux, BLANCHETETE Daniel, adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine, adjointe aux affaires sociales, LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, MM. BUDIN Eric, ARNOULD Jacques, DEPIESSE Alain par procuration à MARIEMBERG J-F, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, et BLANCHETETE Gilbert.

Absents excusés: PEIXOTO Pascal et CAPART François

1. Programme de travaux 2014 : Dotation communale d'investissement :

Le maire rappelle que le Conseil Général souhaite qu'on lui présente une délibération regroupant les demandes de subventions.

Le Conseil Municipal approuve le programme global 2013 au titre de la dotation d'équipement. Il sollicite le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention pour le programme de travaux suivant :

Projets sous maîtrise communale.

• Enfouissement des réseaux et remplacement du réseau d'eau – tranche conditionnelle.

Les travaux prévus pour 2014 concernent le branchement des réseaux mis en attente au lors des travaux 2013.

Le montant estimé des travaux s'élève à 191 112.07 €HT.

• Restauration de la chapelle de l'ange gardien ;

La restauration de la chapelle suppose des travaux d'assainissement extérieurs et la restauration des statues et peintures intérieures.

Dans un premier temps, la restauration des peintures, des statues et de l'autel est estimée à 21 000 € HT.

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil accepte la proposition de travaux et demande une subvention au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

2. Achat d'un logiciel de gestion intégrée.

Le développement de la dématérialisation des échanges (protocole d'échange standard : PES) avec la direction des finances publiques et les modifications apportées à la gestion des opérations bancaires rendent obsolètes les logiciels de gestion de la commune. Ces nouvelles normes doivent s'appliquer pour partie à compter de 2014 et pour partie à compter de 2015. Après avoir consulté l'Association des Maires de France, la société Berger-Levrault et la société Cosoluce Coloris, le Conseil retient la proposition de Berger-Levrault. Cette société, étant en outre, l'actuel fournisseur informatique de la commune, présente la meilleure offre.

A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition de Berger-Levrault qui s'élève à 1070, 42 € TTC.

Une décision modificative de crédits va être prise pour abonder le budget des crédits nécessaires au financement de l'opération.

3. Achat d'un micro-ordinateur :

Le nouveau logiciel de gestion intégrée suppose qu'il soit installé sur un micro-ordinateur disposant d'un certain niveau de performances. La configuration informatique minimale nous a été donnée par les différents prestataires de logiciels Le micro-ordinateur portable de la commune date de 2007. Il n'est pas en capacité d'assurer le fonctionnement correct des nouvelles applications.

Plusieurs devis ont été sollicités pour des matériels de même niveau technique, l'un auprès de la société Berger-Levrault, les autres auprès de DELL et SONY.

Berger-Levrault propose un matériel de type HP PROBOOK 4740S—Core, divers accessoires et la licence Microsoft pour logiciels bureautiques, l'installation, une garantie d'1 an retour atelier pour un montant de 2 271.20 TTC.

La seconde offre concerne un micro-ordinateur portable de marque DELL + divers accessoires, la licence Microsoft pour logiciels bureautiques pour 2 245€ TTC ayant ès mêmes caractéristiques, et une garantie de 5 ans sur site.

La troisième offre concerne un matériel SONY, livré sans le pack-office pour un montant de 2 011.00 € TTC et une garantie de 2 ans retour atelier.

Le Conseil accepte à l'unanimité la solution proposée avec le matériel DELL. La notion de garantie sur site ainsi que sa durée sont des points essentiels

Les crédits sont déjà prévus au BP 2013.

4. Achat d'une armoire réfrigérée :

La salle polyvalente a un réfrigérateur qui présente des faiblesses. Il a été envisagé de la doter soit d'une chambre froide, soit d'une armoire réfrigérée. Après réflexion, il semble que la chambre froide ne se justifie pas vraiment. Le Conseil retient, parmi les devis présentés, la proposition de la société QUARTI à Longuyon d'un montant de 2100 € HT. Les crédits sont ouverts au budget.

5. Travaux supplémentaire voirie :

Au cours de la première tranche de travaux d'enfouissement des réseaux, des difficultés liées à la présence de roches dans le sous-sol conduisent la société EUROVIA à présenter un avenant au marché d'un montant de 21 245, 36 € HT. Est également inclus dans l'avenant, des éléments relatifs aux prochains branchements d'eau.

Compte tenu de la convention liant la Commune et la société Juwi au sujet des travaux d'enfouissement, la somme de 16 876, 16 € HT (soit 20 183, 88 € TTC) sera réclamé à Juwi. La différence sera prise en charge par la Commune.

Le Conseil accepte l'avenant et charge le maire de le signer.

Une décision modificative de crédits va être prise pour abonder le budget des crédits nécessaires au financement de l'opération.

6. Trayaux à la salle polyvalente, sonorisation, acoustique, et rénovation de la façade :

L'isolation phonique de la salle passe d'abord par la pose d'une cloison pour fermer la partie située au dessus de la cuisine, de l'entrée et des sanitaires. Deux devis ont été reçus le Conseil, qui $\,$ accepte l'offre de la société SODIMU d'un montant de $\,$ 2 218, 58 \in TTC.

Par ailleurs, la Commune a entrepris de rénover en régie la façade de la salle polyvalente. Les différents matériaux nécessaires à la rénovation seront inscrits en investissement. Au même programme que celui ouvert au budget primitif qui prévoit également la sonorisation, l'acoustique et le cloisonnement de la salle dans sa partie supérieure.

Tous ces travaux sont déjà prévus au BP 2013;

7. Location de terrain sous un garage :

Suite au décès de Madame Marie PETHE, son fils, M. Bernard PETHE souhaite poursuivre la location du terrain communal sur lequel un garage a été construit ;

Le conseil prend acte de la demande de M. PETHE et accepte de lui louer le terrain à compter de cette date. Le prix annuel de la location pour 2013 est maintenu à 10 € payables pour le 11 novembre 2013 auprès de monsieur le Trésorier de Longuyon. Par soucis de simplification, le bail au nom de Mme PETHE Marie ne sera pas annulé avant le 31 décembre 2013.

M. PETHE réglera la somme de $10 \in \text{au}$ titre de 2013 (somme prévue dans le bail précédent), pour le 11 novembre 2013 ;

Le nouveau bail commencera à compter du 1^{er} janvier 2014 pour se terminer le 31 décembre 2022. Le nouveau prix à compter de cette date est de $15 \notin$ à régler pour le 11 novembre de chaque année.

Voté à l'unanimité moins une abstention.

8. Remplacement des fenêtres de la mairie.

Le Conseil propose de retenir le devis de la société MEDER d'un montant de 17 102,80 € HT pour le changement des fenêtres au premier étage de la mairie. Il charge le maire de lancer l'opération lorsque cela sera opportun.

9. Décision modificative budgétaire :

Suite aux délibérations prises le 21 septembre, le conseil décide d'ouvrir les crédits budgétaires suivants : Budget de la commune à l'unanimité

	Dépenses	Recettes			
Chapitre	Libelles	montant	chapitre	Libellés	Montant
305-	Matériel de bureau et	-255.00			
2183	informatique				
305 -	Logiciels	1 071.00			
205					
401 -	Travaux chapelle Ange	57 440,15			
213	Gardien				
302 -	Travaux de voirie	39 719, 54	1328	Participation	20 183.88
2315				Juwi	
202-	Armoire réfrigérée	2 512,00	10251	Legs	82 527.60
2158					
1641	Capital	2 223,79			
66111	Intérêts	1 388,35			
22	Dépenses imprévues	-1 388, 35			102711.48

Budget du service de l'Eau à l'unanimité

Buaget au s	ervice de r Ead à r dilaminité	•				
	Dépenses		Recettes			
Chapitre	Libelles	Montant	chapitre	Libellés	Montant	
011 –	Fournitures d'entretien	-617.05				
606 3						
66111	Intérêts	+ 617.05				
302-2138	Travaux	+ 3864.41	301	Borne incendie	-3 864.41	
1641	capital	988.35	1313	Subvention CG 54	988.35	

Certifié conforme, A Allondrelle – La – Malmaison, le 26 septembre 2013 Le maire,

JF MARIEMBERG